



Conseil d'administration

332^e session, Genève, 8-22 mars 2018

GB.332/INS/1

Section institutionnelle

INS

Date: 31 janvier 2018

Original: anglais

PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux de la 331^e session du Conseil d'administration

1. Conformément aux dispositions de l'article 5.6.3 du Règlement du Conseil d'administration, le projet de procès-verbaux de la 331^e session du Conseil d'administration (octobre-novembre 2017) a été affiché sur le site Web du Conseil d'administration. Les membres disposaient d'un délai de deux semaines après l'affichage pour communiquer au Bureau (par l'intermédiaire des missions permanentes pour les membres gouvernementaux et d'ACT/EMP et d'ACTRAV pour les membres employeurs et les membres travailleurs, respectivement) les modifications qu'ils souhaitaient apporter à leur intervention. Le [projet de procès-verbaux](#) de la 331^e session du Conseil d'administration incorporant les modifications reçues est ainsi soumis au Conseil d'administration pour approbation au début de sa 332^e session.

Projet de décision

2. *Le Conseil d'administration approuve les procès-verbaux de sa 331^e session, tels que modifiés.*